

La présidente de la Ligue Réunionnaise de Tennis de Table (LRTT)

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

Association

Ligue Réunionnaise de Tennis de Table Α

Mesdames et messieurs les représentants de clubs

Dossier suivi par

LIEU: réunion en présentiel, CROS, 97490 - Ste Clotilde

Isabelle ALLIOT-MICHOUX Présidente **HORAIRE**: 16 h 00

Téléphone 0692 86 30 20

Courriel presidente@Irtt.re

Veuillez trouver ci-dessous l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale. Outre la présentation et l'approbation des différents rapports (moral, activité, financier), nous procèderons à l'élection de nouveaux membres au comité directeur.

OBJET: Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 18 février 2023

Adresse

ORDRE DU JOUR:

Adresse Siège social 20, route P. Tsiranana 97495 STE CLOTILDE

- Pointage et vérification des mandats
- Approbation du Procès-Verbal de l'AG Ordinaire du 05 mars 2022
- Rapport moral et d'activité (*)
- Rapport financier (*)
- Site Internet www.lrtt.re
- Budget prévisionnel (*)
- Élection de nouveaux membres (**)
- Question(s) diverse(s) (***)

(*) Ces documents vous seront transmis pour consultation avant la réunion.

Siret 40900277100015

Code APE 9312Z (**) Afin de compléter le comité directeur de 17 à 19 membres, un imprimé d'acte de candidature est joint à cet envoi. Les candidatures définitives ne seront pas connues avant le lundi 13 février 2023.

RNA W9R1002606

NB: une place, sur les deux vacantes, est réservée pour un médecin, une personne qui s'impliquerait dans la commission médicale de Ligue. Une féminine doit apparaître dans le CL.











(***) Les questions diverses sont à envoyer à Mme La Présidente et M. le Secrétaire Général, au plus tard le vendredi 10 février 2023. Ne seront débattues en AG que les questions parvenues à la date butoir.

On vous rappelle:

2/2

 Que c'est le nombre de licences enregistrées au 31/12/2022 qui servira pour le calcul des voix attribuées aux représentants des associations lors des votes des différents rapports.

o AOR: 106 licenciés → 5 voix

o ASTELLA: 14 licenciés → 2 voix

o A2P: 11 licenciés → 2 voix

o CDTT: 16 licenciés → 2 voix

○ CPP : 37 licenciés → 3 voix

○ CRE : 50 licenciés → 3 voix

○ PICP: 5 licenciés → 1 voix

○ SPORTT : 86 licenciés → 4 voix

o SMTT : 23 licenciés → 3 voix

o TTSP : 49 licenciés → 3 voix

o TTT : 96 licenciés → 4 voix

Soit un total de 35 voix

- Qu'une procuration ne peut être portée que par une personne représentant son association (il faut une décision du comité directeur du club allant dans ce sens).

Bien cordialement.

.

ue Réunionnaise de Tennis de Table

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

La présiden